

JAN 18 1978

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALECONSEIL
DE SÉCURITÉDistr.
GENERALEA/33/53
S/12521 ✓
10 janvier 1978
FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENTCONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 10 janvier 1978, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer des extraits d'une allocution prononcée par le Président de la République libanaise, S. Exc. M. Elias Sarkis, relatifs à la position officielle du Liban au sujet des solutions actuellement envisagées en ce qui concerne la crise du Moyen-Orient et la question palestinienne. Cette allocution a été prononcée lors d'une réception donnée par le Président de la République à l'intention des membres accrédités du corps diplomatique au Liban le 6 janvier 1978, à l'occasion de la nouvelle année.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient", et comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires,
(Signé) Fakhri SAGHIYYAH

ANNEXE

Extraits de l'allocution prononcée le 6 janvier 1978
par le Président de la République libanaise

Il est vraiment étonnant, en cette période où les principes internationaux exigent que soient respectés le droit des peuples à une entité nationale qui leur soit propre et leur droit à la souveraineté et à la dignité, que la nouvelle du jour ait trait à des solutions visant à maintenir ou à réinstaller les Palestiniens dans tel ou tel pays. Le peuple palestinien n'a pas renoncé à son droit légitime à une patrie et quant à nous, nous n'avons pas renoncé à nos droits sur un seul centimètre du territoire national, ni à la moindre parcelle de notre souveraineté.

Bien que nous voulions que tous les peuples du monde mènent une vie heureuse et décente, nous insistons sur notre droit de mener nous-mêmes une telle vie et de déterminer ce que nous offrirons aux autres dans le cadre de notre souveraineté et de nos intérêts et dans les limites de ce qui nous est possible.

Nous faisons face à ces problèmes avec la fermeté de celui qui croit à ses droits et à la justesse de sa cause; nous poursuivrons notre tâche délicate, nous continuerons à guérir les blessures et à rendre la santé. Nous sommes décidés à jouer notre rôle et à nous acquitter d'une mission de bonne volonté, de paix et d'amour. Nous faisons face à ces problèmes en comptant sur nos frères et sur nos amis; nous sommes sensibles à leur appui et c'est à leur côté que nous nous efforçons de contribuer au règlement de ces questions capitales qui, comme le doyen du corps diplomatique l'a fait observer dans sa remarquable déclaration, ne peuvent être considérées avec indifférence, mais doivent être abordées dans un esprit de responsabilité et de sacrifice.

Quant aux rumeurs qui circulent, selon lesquelles l'on se préparerait à trancher la question de savoir s'il convient de réinstaller les Palestiniens ou de les laisser où ils sont, nous réaffirmons que toute solution qui ne considérerait pas le problème palestinien comme le noeud de la crise au Moyen-Orient ne peut être saine. Quoi qu'il arrive, le Liban n'acceptera aucune forme de règlement prévoyant que les Palestiniens demeureraient sur son territoire; il considère en effet qu'un tel préalable de cet ordre serait contraire à ses intérêts fondamentaux et excéderait ses possibilités. En outre, un tel règlement porterait préjudice à la cause palestinienne elle-même. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir et emploierons tous les moyens dont nous disposons à tous les niveaux pour éviter que cela ne se produise et sauvegarder nos droits.

L'héritage historique et les valeurs culturelles du Liban l'autorisent à lancer un appel à la communauté internationale et à la conscience des peuples du monde pour qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits de son peuple; il importe de souligner que la paix que nous cherchons à instaurer dans la région doit être fondée sur la seule justice. Ce serait une injustice que de résoudre la question de Palestine en créant un nouveau problème pour le Liban et son peuple.